ACADÉMIE DE LYON
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
du Rhône

ACADÉMIE DE LYON · DSDEN DU RHÔNE

Lettre d'Information Rhodanienne

Aux Directrices et Directeurs
Aux Enseignantes et enseignants

LIR N°07 · 5 novembre 2026

FOCUS

FORMATION CONTINUE DES DIRECTIONS D'ECOLE
PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION 2026-2027

Un plan départemental de formation continue est proposé aux directrices et directeurs d'école pour les accompagner au plus près de leurs besoins. Il s'organise selon différentes modalités de formation : présentiel, distanciel synchrone (webinaires) ou en autonomie via les parcours M@gistère.

La note de Monsieur l'inspecteur d'académie précise les modalités de mise en œuvre du plan. L'ensemble des modules de formation proposés est consultable sur le site *Formations Rhône 1D* :

Site Formations Rhône 1D

- Inscriptions :

Avant toute inscription, il est recommandé de consulter les propositions de formation et de prendre connaissance des informations pratiques : date, horaire et lieu.

Chaque directrice ou directeur peut s'inscrire à hauteur de **15 heures maximum de formation**. Certains modules disposant d'un nombre de places limité, les inscriptions seront clôturées dès que la capacité maximale sera atteinte.

Toute inscription vaut engagement à participer à la formation choisie.

La campagne d'inscription est ouverte **du 5 au 19 novembre 2026**.

Le lien pour les inscriptions est disponible sur le site *Formations Rhône 1D* :

Site Formations Rhône 1D

Sommaire

- FORMATION CONTINUE DES DIRECTIONS D'ECOLE PLAN DEPARTEMENTAL DE FORMATION 2026-2027 1

FONCTIONNEMENT DES ECOLES 3

- ENSEIGNEMENTS INTERNATIONAUX DE LANGUES ÉTRANGÈRES (EILE) - BILAN DES EFFECTIFS RS 2026 3
- MISSIONS ÉGALITE FILLES-GARÇONS ET PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES LGBTI+ PHOBIES 3
- CIRCULAIRE SEGPA 3
- COMMANDES DE PASS EDUCATION POUR LES NOUVEAUX PERSONNELS 3
- ÉCOLE INCLUSIVE - VISIO FLASH LES DIFFERENTS DISPOSITIFS POUR LES ELEVES AVEC TSA DANS LE CADRE DU PPS 4

CARRIERE FORMATION CONCOURS 5

- CAMPAGNE DE CONGES BONIFIES 5
- CAMPAGNE 2027-2028 ALLÈGEMENTS DE SERVICE - POSTES ADAPTES DE COURTE OU LONGUE DURÉE 5
- ÉVOLUTION DES REGLES RELATIVES AUX CONGES DE SANTE ET AU TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE 5
- CONTRÔLE ANNUEL - SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT 7
- INFORMATIONS ET DEMANDES D'ADMISSION A LA RETRAITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027 8
- MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES PROFESSEURS DES ECOLES 8
- PARCOURS DE FORMATION A DESTINATION DE TOUS LES ENSEIGNANTS COORDONNATEURS ET DE TOUS LES AESH-CO EXERÇANT EN DISPOSITIF ULIS TSA 1ER ET 2ND DEGRE 8
- APPEL A CANDIDATURE - POSTE D'ENSEIGNANT POLE RESSOURCES DE CIRCONSCRIPTION (EPRC) - VENISSIEUX 1 9

EVENEMENTS PARTENARIATS 10

- LES ATELIERS DU LAB'INCLUSIF DE RESEAU CANOPE 10
- EDUCATION DEHORS : EXPLOREZ, EXPERIMENTEZ, ÉCHANGEZ AVEC L'ATELIER CANOPE 69 ! 10
- OSEZ LES MATHS EN PEDAGOGIES ACTIVES 11

RAPPELS 12

FONCTIONNEMENT DES ECOLES 12

- CAMPAGNE DE SAISIE DES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2027 DANS ONDE : DU 2 AU 13 NOVEMBRE 2026 12

CARRIERE FORMATION CONCOURS 12

- APPEL A CANDIDATURE – POSTE D'ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLEVES EN SITUATION DE HANDICAP IMPLANTATION : COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE, 69600 OULLINS 12

EVENEMENTS PARTENARIATS 12

ENSEIGNEMENTS INTERNATIONAUX DE LANGUES ÉTRANGÈRES (EILE) - BILAN DES EFFECTIFS RS 2026

Nous vous prions de trouver un courrier de Monsieur l'inspecteur d'académie concernant l'enquête de rentrée relative aux EILE.

Nous vous remercions de compléter le tableau en annexe (à retourner à votre circonscription avant le 13 novembre 2026).

Courrier

MISSIONS ÉGALITE FILLES-GARÇONS ET PREVENTION ET LUTTE CONTRE LES LGBTI+ PHOBIES

A l'occasion de la rentrée, les missions égalité filles-garçons et prévention et lutte contre les LGBTI+ phobies proposent les premières actualités de l'année scolaire 2026-2027 et vous rappellent les principaux canaux d'informations, ressources et contacts académiques.

Lettre de rentrée

CIRCULAIRE SEGPA

Les élèves de CM2 présentant des difficultés d'apprentissage importantes peuvent bénéficier d'une pré-orientation en SEGPA. Cette démarche nécessite un dialogue approfondi avec la famille pour que l'enjeu et l'intérêt de cette pré-orientation soient bien compris des parents et de l'élève. Les dossiers sont à déposer, par voie dématérialisée, au plus tard le vendredi 15 janvier 2027.

Circulaire et annexes

COMMANDES DE PASS EDUCATION POUR LES NOUVEAUX PERSONNELS

Le Pass Éducation, valable pour les années civiles 2025, 2026 et 2027 est entré en vigueur au 1er janvier 2025.

Ses finalités, destinataires, modalités et modes de distribution sont recensés sur la page suivante :

https://www.education.gouv.fr/pass-education-gratuite-des-musees-et-monuments-nationaux-12143

Pour les personnels éligibles arrivés dans l'académie de Lyon à la rentrée scolaire 2026/2027, qui ont été affectés dans votre établissement, et non dotés à ce jour, nous vous invitons à **déclarer le nombre de Pass Éducation dont vous avez besoin en complétant le formulaire suivant qui sera mis en ligne le 2 novembre à midi. La date limite pour passer les commandes est le lundi 30 novembre 2026.**

https://demarches-lyon.colibris.education.gouv.fr/rec-commande-de-pass-education-2026-1er-degre/

Nous vous informons que la dotation en Pass Education que nous recevons est limitée aux nouveaux arrivants dans l'académie de Lyon à la rentrée 2026/2027. Par conséquent, nous vous remercions de commander le nombre exact de Pass Education correspondant à ces arrivées dans votre établissement.

Les bons de commande des écoles et le nombre de Pass Education correspondant seront envoyés aux circonscriptions au mois de décembre.

ÉCOLE INCLUSIVE - VISIO FLASH
LES DIFFERENTS DISPOSITIFS POUR LES ELEVES AVEC TSA DANS LE CADRE DU PPS

Priscille Jaeger, professeure ressource autisme, propose une présentation des différents dispositifs notifiés par la MDPH pour les élèves avec trouble du spectre de l'autisme (TSA), UEMA, UEEA, DAR, ULIS, UE, le 17 novembre de 17h30 à 18h30.

Ce temps s'adresse à l'ensemble des acteurs de l'école : IEN, directions d'école, enseignants, AESH, ATSEM et personnels municipaux.

Lien de connexion

Site SDEI

CAMPAGNE DE CONGES BONIFIES

La note relative aux congés bonifiés 2026-2027 est accessible sur le site académique (BIR n° 05 du 28 septembre 2026) via le lien suivant : https://www.ac-lyon.fr/bir-2026-2027-130402

Les candidatures pour les congés d'été 2027, période du 01/04/2027 au 31/10/2027, doivent être transmises, au plus tard, le **vendredi 27 novembre 2026**

Les candidatures pour les congés d'hiver 2027, période du 01/11/2027 au 31/03/2028, doivent être transmises, au plus tard, le **23 avril 2027.**

Les dossiers sont à déposer complets par l'enseignant (annexe 1, 2 et 3 + l'ensemble des pièces justificatives) à l'adresse mail suivante : ce.ia69-dpe1@ac-lyon.fr, au plus tard le jour de la date limite.

Les enseignants sont responsables de la transmission de leur dossier, et sont donc invités à recueillir l'avis de leur responsable hiérarchique de façon à ce que le dossier soit transmis dans les délais.

CAMPAGNE 2027-2028 ALLÈGEMENTS DE SERVICE - POSTES ADAPTES DE COURTE OU LONGUE DURÉE

La campagne départementale relative aux dispositifs d'accompagnement des personnels enseignants du 1er degré confrontés à des difficultés de santé est ouverte au titre de l'année scolaire 2027-2028.

Dans ce cadre, les enseignants peuvent solliciter, via l'application COLIBRIS, les dispositifs suivants:

- allègement de service (ALS), du 6 novembre 2026 au 22 janvier 2027 ;
- affectation sur un poste adapté de courte ou de longue durée (PACD/PALD), du 6 novembre 2026 au 8 janvier 2027.

Les conditions d'accès aux dispositifs ainsi que les modalités de constitution des demandes sont définies dans la circulaire.

Circulaire

ÉVOLUTION DES REGLES RELATIVES AUX CONGES DE SANTE ET AU TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE

Décret n° 2026-705 du 29 juillet 2026 relatif aux congés pour raisons de santé des agents publics civils et militaires.

Servicepublic.fr

Les nouvelles dispositions sont applicables depuis le 1er septembre 2026 pour les congés de santé et depuis le 1er août 2026 pour le temps partiel thérapeutique (TPT).

1. Congés pour raison de santé

Un nouvel avis d'arrêt de travail obligatoire

L'agent doit désormais fournir un avis d'arrêt de travail établi par le médecin selon les modalités prévues par le Code de la sécurité sociale (articles L. 321-2 et R. 321-2).

Cet avis doit être établi :

- sur un formulaire Cerfa sécurisé pour la version papier ;
- ou par voie dématérialisée, notamment via le téléservice du médecin (amelipro).

Les durées de prescription sont encadrées :

- Arrêt initial : un mois maximum ;
- Prolongation : deux mois maximum

Des dérogations restent possibles, dans la limite de six mois, selon la situation médicale de l'agent.

Des évolutions concernant les congés longs (CLM et CLD)

Pour l'octroi comme pour la prolongation d'un congé de longue maladie (CLM) ou de longue durée (CLD), l'agent doit fournir un avis d'arrêt de travail couvrant la période demandée.

Les demandes de prolongation sont désormais instruites directement par l'administration, sans saisine du conseil médical restreint.

Un contrôle médical demeure toutefois obligatoire une fois par an, sous la forme d'une expertise réalisée par un médecin agréé.

Les règles de prescription en cas de prolongation

La prolongation d'un arrêt doit être prescrite par le médecin ayant établi l'arrêt initial, le médecin traitant ou un autre professionnel de santé habilité, sous réserve des exceptions prévues par la réglementation.

2. Temps partiel thérapeutique

Depuis le 1er août 2026, les modalités d'octroi et de renouvellement du TPT évoluent sur plusieurs points.

Une durée pouvant aller jusqu'à un an

Le TPT peut désormais être accordé pour une durée maximale d'un an – dans la limite des droits détenus par l'agent - sans obligation de fractionner la prescription en périodes successives de un à trois mois.

Un délai de décision encadré

L'administration dispose d'un délai maximal de 30 jours pour prendre sa décision, à compter de la réception de la demande. Toutefois, lorsque la demande intervient à l'issue d'un CLM, d'un CLD, d'un CITIS ou d'une disponibilité pour raison de santé (DORS), la décision doit intervenir au plus tard le jour de la reprise de l'agent.

Une évolution du contrôle médical

L'expertise par un médecin agréé n'est plus systématique au-delà de trois mois de TPT. L'administration conserve néanmoins la possibilité de solliciter un médecin agréé dès la demande ou à tout moment pendant la période de TPT.

Ce qui ne change pas : les conditions médicales d'accès au TPT, les quotités de travail et les règles de rémunération restent inchangées. Le TPT demeure incompatible avec l'accomplissement d'heures supplémentaires.

3. Dans le Rhône : la procédure de demande de TPT auprès de la DPE5

Afin de permettre le traitement des demandes et l'organisation des remplacements, la procédure suivante doit être respectée.

1. Prise de contact avec la DPE5

L'agent adresse un message à la boîte fonctionnelle dédiée : ce.ia69-dpe5-tpt@ac-lyon.fr. Le formulaire de demande lui est ensuite transmis par la DPE5.

2. Complétude du formulaire

L'agent renseigne la première partie du formulaire et fait compléter la partie médicale par son médecin.

3. Visa de l'IEN

L'agent informe son IEN et sollicite son visa sur la partie du formulaire réservée au supérieur hiérarchique. Ce visa constitue une information de l'autorité hiérarchique et non une autorisation médicale d'accorder le TPT.

4. Transmission du dossier complet

L'agent retourne le formulaire intégralement complété à la DPE5, à la même adresse fonctionnelle. La réception du dossier complet conditionne le point de départ du délai de décision de 30 jours.

5. Notification de la décision

À l'issue de l'instruction, la DPE5 transmet l'arrêté de TPT à l'agent et adresse une copie à la circonscription. Le TPT prend effet à la date fixée par l'arrêté pris par la DPE5. La durée prescrite par le médecin est conservée.

Point d'attention : il est recommandé d'anticiper autant que possible les demandes de TPT afin de faciliter l'organisation des remplacements et la continuité du service.

Formulaire de demande de temps partiel thérapeutique (TPT).

CONTRÔLE ANNUEL - SUPPLÉMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT

Si vous avez un ou plusieurs enfants à charge, âgé(s) de 16 à 20 ans durant l'année scolaire, et que vous percevez le Supplément Familial de Traitement (SFT), nnous vous remercions de bien vouloir mettre à jour leur situation personnelle par le biais d'un COLIBRIS .

COLIBRIS

Il est ouvert du 5 novembre au 6 décembre 2026 inclus.

Il ne sera pas possible de vous accorder un délai supplémentaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que, sans ces éléments, votre SFT sera interrompu à compter du 1er octobre 2026.

Attention : il convient d'effectuer une démarche par enfant (ex : si vous avez 3 enfants à charge âgés de 16 à 20 ans, vous devez renseigner 3 formulaires Colibris différents).

INFORMATIONS ET DEMANDES D'ADMISSION A LA RETRAITE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026-2027 ET JUSQU'AU 31 DECEMBRE 2027

Les informations relatives aux droits à la retraite des personnels de l'Éducation nationale, ainsi que les conditions et modalités de dépôt des demandes d'admission à la retraite pour l'année scolaire 2026-2027 et jusqu'au 31 décembre 2027, sont disponibles dans le BIR n° 32 du 1er juin 2026.

BIR n°32

MOUVEMENT INTERDEPARTEMENTAL DES PROFESSEURS DES ECOLES

La campagne de mobilité interdépartementale des professeurs des écoles a ouvert le mercredi 4 novembre 2026.

Vous trouverez ci-joint la circulaire départementale relative au mouvement interdépartemental, qui précise les modalités de saisie des vœux ainsi que les démarches à effectuer via le portail Colibris pour déposer les confirmations de participation et formuler une demande de bonification au titre des motifs familiaux, accompagnée des justificatifs correspondants.

Circulaire

PARCOURS DE FORMATION A DESTINATION DE TOUS LES ENSEIGNANTS COORDONNATEURS ET DE TOUS LES AESH-CO EXERÇANT EN DISPOSITIF ULIS TSA 1ER ET 2ND DEGRE

L'objectif global de ce parcours est d'anticiper l'accueil de tous les élèves dans leur environnement scolaire en sécurité en tenant compte de leurs besoins spécifiques et en favorisant leur autonomie et leur participation.

Trois thématiques seront abordées : les transitions, l'aménagement des espaces scolaires et l'EPS.

Calendrier 2027

Enseignants coordonnateurs (9 h – 12 h) : 14 janvier (les transitions), 11 mars (les espaces), 10 juin (l'EPS).

AESH-co – Groupe 1 : 21 janvier, 18 mars, 17 juin.

AESH-co – Groupe 2 : 26 janvier, 23 mars, 24 juin.

De plus amples informations seront communiquées ultérieurement notamment concernant le lieu de formation et la répartition des AESH-co dans chaque groupe.

APPEL A CANDIDATURE - POSTE D'ENSEIGNANT POLE RESSOURCES DE CIRCONSCRIPTION (EPRC) - VENISSIEUX 1

A la suite d' une mobilité tardive, le poste d'enseignant pôle ressources de circonscription (EPRC) des circonscriptions Venissieux 1 demeure vacant. Le poste est à 50%. Sous réserve de compatibilité de son poste, le candidat retenu continuera d'exercer à 50% sur son poste actuel.

Le candidat retenu sera affecté pour l'année et conservera le bénéfice de son poste d'origine s'il en est titulaire.

Si vous êtes intéressé par ce poste, vous êtes invité à transmettre votre candidature, accompagnée d'un CV (avec mention mail et téléphone portable) et d'une lettre de motivation directement par courriel à l'adresse ce.0694009h@ac-lyon.fr (circonscription de Vénissieux 1) pour le 6 novembre au plus tard.

Fiche de poste

LES ATELIERS DU LAB'INCLUSIF DE RESEAU CANOPE

Le Lab'Inclusif pour l'académie de Lyon est un dispositif de Réseau Canopé : un lieu, du temps, une équipe à votre écoute pour faciliter le partage d'expériences et de compétences sur les enjeux d'accessibilité du quotidien à l'école.

Nous vous proposons une nouvelle programmation en 2026-27 à l'Atelier Canopé 69, (47 rue Philippe de Lasse, 69004, LYON). Rejoignez-nous sur les trois prochains rendez-vous :

- Mercredi 18 novembre 2026 (14h-15h30) : L'accueil et la valorisation de la parole de l'élève : renseignements et inscription sur la page dédiée ici
- Mercredi 2 décembre 2026 (14h-15h30) : La réponse aux besoins pédagogiques et organisationnels des élèves empêchés : renseignements et inscription sur la page dédiée ici
- Mercredi 20 janvier 2026 (14h-16h) : L'audiodescription au service de l'éducation à l'image : renseignements et inscription sur la page dédiée ici

Rendez-vous sur notre page atelier dédiée pour découvrir l'ensemble des animations, webinaires : LaB'Inclusif, c'est parti ! - Réseau Canopé

Pour tout besoin et renseignement complémentaire : contact.atelier69@reseau-canope.fr

EDUCATION DEHORS : EXPLOREZ, EXPERIMENTEZ, ÉCHANGEZ AVEC L'ATELIER CANOPE 69 !

Cette année, à nouveau, l'Atelier Canopé 69 propose une série d'ateliers de pratiques hors les murs pour découvrir et approfondir les pratiques de l'Éducation Dehors, dans des cadres variés à travers Lyon : parcs pour une connexion apaisée à la nature et aux apprentissages ou espaces urbains piétonnisés pour explorer la ville comme terrain d'apprentissage.

Au programme de ces rencontres thématisées de 2 heures :

✅ Observation et exploration *in situ*

✅ Réflexion collective : questionnez vos postures pédagogiques et construisez des outils concrets pour intégrer la Classe Dehors dans votre quotidien.

✅ Partage d'expériences : échangez avec des pairs sur vos défis, vos réussites, et vos astuces pour organiser, animer et valoriser vos séances en extérieur.

Les inscriptions sont ouvertes ! Rejoignez-nous pour vous inspirer, repartir avec des idées nouvelles et rejoindre une communauté de pairs engagés sur vos problématiques.

Les ateliers sont programmés les mercredis suivants, chaque fois de 9h30 à 11h30 :

- 1er Atelier le 25 novembre, au parc de la Tête d'Or (Lyon 06) : « Classe dehors et mathématiques : mise en pratique » => INSCRIPTION

Les inscriptions sont ouvertes pour les prochaines séances de janvier à juin 2027 : retrouvez la programmation et les liens d'inscriptions sur le blog de la ville de Lyon dédié à la thématique :

🗔 Blog

Et pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à nous écrire :

✉ Contact

OSEZ LES MATHS EN PEDAGOGIES ACTIVES

Réseau Canopé vous propose cet automne trois rendez-vous abordant des approches concrètes, innovantes et directement transférables en classe pour faire vivre les mathématiques autrement.

🗓 18 novembre 2026 | 14h30 - 16h30 - Conférence : "Ancrer les maths au réel avec M@ths en vie", animée par Christophe Gilger

Découvrir comment la résolution de problèmes peut s'appuyer sur des situations réelles et motivantes pour les élèves. Inscription : M@ths en vie : la résolution de problèmes par le réel - Réseau Canopé

🗓 25 novembre 2026 | 14h30 - 16h30 - Webinaire : "Le bridge éducatif au service des apprentissages du 1er degré"

Une découverte du potentiel pédagogique du bridge pour développer les compétences mathématiques et transversales des élèves. Inscription : Le bridge éducatif au service des apprentissages du 1er degré - Réseau Canopé

🗓 2 décembre 2026 | 14h30 - 16h30 - Conférence : "Pratique du calcul mental en classe à l'aide des jeux et des outils numériques", animée par Éric Trouillot

Des pistes concrètes pour renforcer les automatismes de calcul grâce au jeu et au numérique. Inscription : Pratique du calcul mental en classe à l'aide des jeux et des outils numériques - Réseau Canopé

👉 Retrouvez l'ensemble du parcours : Osez les maths en pédagogies actives - Réseau Canopé

RAPPELS

FONCTIONNEMENT DES ECOLES

CAMPAGNE DE SAISIE DES PRÉVISIONS D'EFFECTIFS POUR LA RENTRÉE 2027 DANS ONDE : DU 2 AU 13 NOVEMBRE 2026	La campagne de saisie des prévisions d'effectifs par les directrices et directeurs s'effectuera dans ONDE du 2 au 13 novembre 2026 selon les modalités précisées dans le courrier de l'IA-DASEN ci-dessous. 🗁 Courrier

CARRIERE FORMATION CONCOURS

APPEL A CANDIDATURE – POSTE D'ENSEIGNANT REFERENT POUR LA SCOLARISATION DES ÉLEVES EN SITUATION DE HANDICAP IMPLANTATION : COLLEGE PIERRE BROSSOLETTE, 69600 OULLINS	Un poste d'Enseignant Référent pour la Scolarisation des Élèves en Situation de Handicap implanté au collège Pierre-Brossolette à Oullins (69600) est à pourvoir à compter du 1er octobre 2026. Les enseignants souhaitant s'engager dans cette mission sont invités à adresser leur CV ainsi qu'une lettre de motivation à l'adresse suivante : ersh69.0692726n@ac-lyon.fr Les candidatures sont attendues avant le 30 octobre 2026. À l'issue de l'étude des candidatures, l'avis du supérieur hiérarchique sera sollicité. Les candidats bénéficiant d'un avis favorable seront ensuite reçus en entretien afin de présenter leur motivation et leur projet professionnel. 🗁 Fiche de poste

EVENEMENTS PARTENARIATS
